

Employé au tri des déchets

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Employé au tri des déchets

Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets

Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets

Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent de tri des déchets, ouvrier non qualifié

Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent de traitement des déchets, ouvrier non qualifié

Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Trieur de déchets, ouvrier non qualifié

Trieur de déchets sur tapis roulant

Codes

- **PCS-ESE 2003** : 684b
- **CITP88** : 9161
- **PCS-ESE 2003** : 628e
- **ROME1999** : 11214
- **CITP2008** : 9612

DESCRIPTIF

L'employé de tri des déchets sur tapis roulant trie et retire les déchets puis jette les indésirables dans une goulotte.

Le tri peut se faire soit en "tri positif", c'est à dire que l'opérateur trie les déchets recyclables et laisse sur le tapis les restes qui sont convoyés vers le "rebut", soit en "tri négatif", où il n'enlève que les éléments non recyclables pour les jeter au rebut. Ceci est possible uniquement sur des déchets issus de collecte sélective : par exemple, enlever tout ce qui n'est pas du papier dans une collecte de papier.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

En 2004 : 13% des ordures ménagères collectées ont été recyclées.

Secteur en plein développement.

Profession relativement nouvelle en France.

Pas de données chiffrées précises obtenues sur le nombre de salariés et de centres de tri sélectif.

Formation professionnelle :

Recrutement de personnel sans formation.

Une formation à quelques principes de tri est dispensée en début de prise de poste.

Certains centres innovent particulièrement en formations adaptées aux salariés peu alphabétisés.

Evolution de carrière

Chef d'équipe puis responsable d'atelier.

Formateur en gestes et postures dans certains centres de tri.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES

Lieux de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
centre de tri de déchets	accumulation de déchets inflammables et explosifs				informer sur les vaccinations 
		organiser la lutte contre l'incendie 			
		prévenir l'incendie 			
		prévenir et lutter contre l'explosion 			
		mettre en place la CAT devant une brûlure			
		utiliser des extincteurs mobiles 			
		organiser le stockage			
		prévenir et lutter contre l'explosion 			
			brûlures		
			lésions dues à l'explosion		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
	espace de travail avec circulation piéton véhicule	concevoir des voies de circulation			
		dégager des voies de circulation			
		matérialiser des allées de circulation			
		équiper les engins et véhicules de détecteurs-avertisseurs de recul ou de paniers			
		porter des EPI phosphorescents type brassards			
		porter un vêtement réfléchissant			
			traumatisme par accident de circulation en entreprise		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	microorganismes aéroportés				recherche d'une maladie infectieuse et/ou parasitaire
					informer sur les vaccinations 
		concevoir la ventilation des cabines de tri			
		prendre douche et shampoing sur le lieu de travail			
		faire fournir la tenue de travail (par l'entreprise)			
		informer sur le risque infectieux			
		porter des EPI adaptés			
		prévenir le risque biologique 			
			sujet porteur de germes responsables d'une maladie infectieuse		
			maladies infectieuses et parasitaires		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	monoxyde de carbone 			SIR Suivi Individuel Renforcé 	
		discuter la surveillance biométrologique			
		contrôler la VLEP du CO			
		capter au point d'émission 			
		utiliser un détecteur de gaz			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter les règles d'hygiène 			
			effet toxique du monoxyde de carbone		
			RG 64 		
	gaz d'échappement 	aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		capter au point d'émission 			
			affections aiguës des voies respiratoires supérieures		
			maladies de l'appareil respiratoire		
			irritation voies aériennes supérieures		
			irritation oculaire		
			classement CIRC 1		
			classement CIRC 2B		
			RG 64 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
cabine de pré-tri manuel					
cabine de tri sur plateforme surélevée	microorganismes aéroportes				recherche d'une maladie infectieuse et/ou parasitaire
					informer sur les vaccinations 
		concevoir la ventilation des cabines de tri			
		prendre douche et shampoing sur le lieu de travail			
		faire fournir la tenue de travail (par l'entreprise)			
		informer sur le risque infectieux			
		porter des EPI adaptés			
		prévenir le risque biologique 			
			sujet porteur de germes responsables d'une maladie infectieuse		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			maladies infectieuses et parasitaires		
	eclairage localement insuffisant 	concevoir un éclairage adapté 			
		assurer la maintenance de l'éclairage			
			traumatisme lié à une chute de plain pied		
			lésions traumatiques de plusieurs parties du corps		
			fatigue visuelle		
	bruit superieur a 80 dB 			réaliser un examen audiométrique (exposition au bruit)	
					vérifier l'absence d'ototoxique médicamenteux
		réduire le bruit 			
		signaler les lieux bruyants 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des protecteurs individuels contre le bruit 			
		informer et former sur le bruit 			
		vérifier l'absence d'ototoxique professionnel 			
			acouphènes 		
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 		
			surdit�� de perception		
			hyperacousie		
			effets extra-auditifs du bruit 		
			risque d'accident du travail par effet masque		
			RG 42 (attention: liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	vibration transmise corps entier supérieure au seuil d'alerte 				recherche des effets sur la santé décrits
		choisir le matériel le moins vibrant 			
		estimer l'exposition aux vibrations (ensemble du corps) 			
		entretenir le matériel (vibrations)			
		limiter les durées d'exposition (vibrations)			
		informer sur le risque vibrations 			
			lombalgies (vibrations) 		
			RG 97 (attention : liste limitative) 		
	espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux	entretenir les escaliers			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		entretenir les sols			
		privilégier les sols anti-dérapants			
		signaler les dénivelés			
			autre chute d'un niveau à un autre		
			chute dans et d'un escalier et de marches		
	espace de travail avec sol encombré	ranger	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
poste de sur-tri manuel					

Organisation du travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
chronométrage des tâches	travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,	veiller à la gestion des volumes de travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
coactivité	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
travail au sein d'une équipe	contrainte relationnelle				recherche des effets sur la santé décrits
		faciliter la communication			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
turn over élevé					
travail de nuit 	travail de nuit >270h/an 				recommandations HAS pour la surveillance des travailleurs postés et de nuit 
					recherche de troubles psychiatriques
					recherche de facteurs de risques cardio-vasculaires
					recherche de troubles du sommeil

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recommandation pour la surveillance médico- professionnelles des femmes en travail de nuit
		limiter les organisations en horaires atypiques			
		privilégier le volontariat			
		respecter les temps de repos (travail de nuit) 			
		informer sur la chronobiologie 			
		conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés 			
			classement CIRC 2A (travail de nuit posté)		
			troubles du sommeil 		
			troubles de la vigilance 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			facteur accidentogène		
			perturbation de la vie sociale		
	amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille- sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
travail posté 	travail poste 3x8, 5x8 				recommandations HAS pour la surveillance des travailleurs postés et de nuit 
					recherche de troubles psychiatriques
					recherche de troubles du sommeil

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recherche de facteurs de risques cardio- vasculaires
					recommandation pour la surveillance médico- professionnelles des femmes en travail de nuit
		limiter les organisations en horaires atypiques			
		privilégier le volontariat			
		respecter les temps de repos			
		informer sur la chronobiologie 			
		conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés 			
			troubles du sommeil 		
			troubles de la vigilance 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			facteur accidentogène		
			classement CIRC 2A (travail de nuit posté)		
			perturbation de la vie sociale		
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
travail le week-end	horaire générant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés	limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés			
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille- sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
pause à heure imposée	travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,	veiller à la gestion des volumes de travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
cadence imposée					
mode opératoire imposé					

Tâches

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
observer les déchets défilants sur le tapis	contrainte visuelle	concevoir un éclairage adapté 	fatigue visuelle		
			vices de réfraction et troubles de l'accommodation		
	eclairage localement insuffisant 	concevoir un éclairage adapté 			
		assurer la maintenance de l'éclairage			
			traumatisme lié à une chute de plain pied		
			lésions traumatiques de plusieurs parties du corps		
			fatigue visuelle		
	sole de tapis inadaptee	choisir une sole du tapis adaptée			
		former le personnel à l'utilisation des outils			
			fatigue visuelle		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			facteur accidentogène		
	eclairage avec rendu des couleurs insuffisant 	concevoir un éclairage adapté 			
brasser les déchets pour les fouiller	nuisances de l'employé de tri des déchets				établir la fiche de poste de l'employé tri des déchets
		ordonnance de prévention - employé au tri des déchets			
		conseils employé de tri des déchets Covid-19			
		prévenir le risque postural chez l'opérateur de tri			
communiquer entre collègues pour répartir le flux et le travail					
prendre en main le déchet et le rejeter	travail monotone, peu ou pas créatif				
	mouvement répétitif du membre supérieur	alterner les tâches			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		prévenir les TMS 			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			synovite et ténosynovite		
			épicondylite		
			syndrome du canal carpien		
jeter et lancer les déchets en avant ou latéralement	mouvement répétitif du membre supérieur	alterner les tâches			
		prévenir les TMS 			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			synovite et ténosynovite		
			épicondylite		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			syndrome du canal carpien		
	posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis				recherche de troubles locomoteurs
		proposer une formation action PRAP 			
			rachialgies dorsales - Région dorso- lombaire		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
retirer les objets ne correspondant pas au type de collecte					
réguler le flux de produits à trier					
repérer les bruits de fonctionnement anormaux					
ramasser les produits tombés sur le sol					
nettoyer les alentours du poste de travail					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
transporter des caisses supplémentaires de déchets					
effectuer un dépannage improvisé	remise en route inopinée du tapis				

Outils et équipements

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
tapis roulant de cabine de tri	chute sur le tapis roulant	mettre des carters de protection, arrêt d'urgence			
	hauteur du tapis inadaptée	adapter la hauteur du tapis			
		former le personnel à l'utilisation des outils			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			lombalgie basse - Région lombo-sacrée		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			facteur accidentogène		
	sole de tapis inadaptee	choisir une sole du tapis adaptée			
		former le personnel à l'utilisation des outils			
			fatigue visuelle		
			facteur accidentogène		
	goulottes non adaptées	préférer les goulottes latérales à ouverture commandée			
	espace de travail avec sol encombré	ranger	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		

Produits, matériaux et publics concernés

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
déchets ménagers					
déchets d'emballages ménagers à trier	endotoxine bacterienne			contrôler l'état vaccinal des professions de santé 	
					recherche des effets sur la santé décrits
		mettre en place la CAT en cas d'AES 			
		informer sur le risque infectieux			
		porter un masque FFP pour certains agents biologiques			
		porter des lunettes ou une visière de protection			
		porter des gants appropriés à l'activité 			
		veiller à l'hygiène des mains			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		former le personnel paramédical au bionettoyage 			
		respecter les règles d'hygiène pour les tenues (milieu de soins)			
			maladies infectieuses et parasitaires		
	champignon, moisissure		asthme		
	instrument tranchant piquant coupant (hors milieu de soins)				informer sur les vaccinations 
					contrôler l'état vaccinal contre le tétanos
		mettre à disposition une trousse d'urgence			
		utiliser du matériel de préhension adapté			
		former SST			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		toujours regarder avant de toucher			
		porter des gants appropriés à l'activité 			
		former SST			
		mettre à disposition une trousse d'urgence			
			plaie ouverte du poignet et de la main		
			coupure		
			agents d'infections bactériennes, virales et autres		
	microorganismes aéroportes				recherche d'une maladie infectieuse et/ou parasitaire
					informer sur les vaccinations 
		concevoir la ventilation des cabines de tri			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		prendre douche et shampooing sur le lieu de travail			
		faire fournir la tenue de travail (par l'entreprise)			
		informer sur le risque infectieux			
		porter des EPI adaptés			
		prévenir le risque biologique 			
			sujet porteur de germes responsables d'une maladie infectieuse		
			maladies infectieuses et parasitaires		
	agent biologique 			contrôler l'état vaccinal des professions de santé 	
					recherche des effets sur la santé décrits

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		mettre en place la CAT en cas d'AES 			
		informer sur le risque infectieux			
		porter un masque FFP pour certains agents biologiques			
		porter des lunettes ou une visière de protection			
		porter des gants appropriés à l'activité 			
		veiller à l'hygiène des mains			
		former le personnel paramédical au bionettoyage 			
		respecter les règles d'hygiène pour les tenues (milieu de soins)			
			maladies infectieuses et parasitaires		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	dechet de poussiere organique		irritation respiratoire		
	poussiere aspecifique 	préférer l'aspiration absolue			
		proscrire le balayage à sec			
		capter au point d'émission 			
			allergie		
			irritation respiratoire		
			allergie		
			rhinite récidivante		
			sinusite aiguë		
			maladies de l'appareil respiratoire		

Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
tenues de travail fournies					
tenues de travail entretenues par l'employeur					
coiffe					
chaussures de sécurité antidérapantes					
gants à préhension palmaire renforcée					

EN SAVOIR PLUS

Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

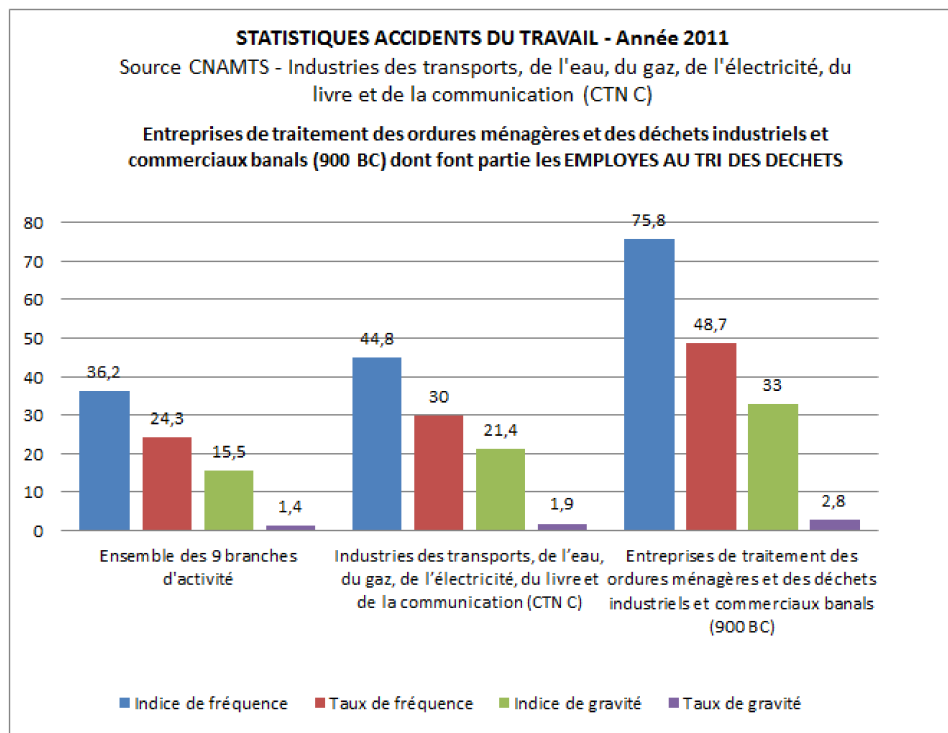
2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

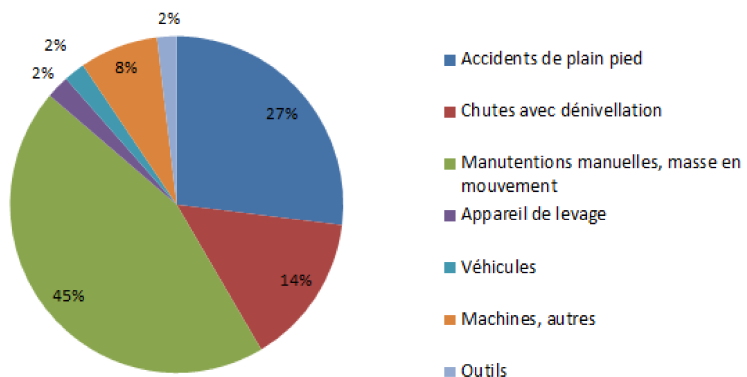
3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels**
- **Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°64 : Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone**

4. **Statistiques accidents du travail** année 2011 "Entreprises de traitement des ordures ménagères et des déchets industriels et commerciaux banals (900 BC) dont font partie les Employés au tri des déchets :



REPARTITION DES AT AVEC ARRET SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL
Année 2011 - Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C) - Source CNAMTS -
 Entreprises de traitement des ordures ménagères et des déchets industriels et commerciaux banals (900 BC) dont font partie les EMPLOYES AU TRI DES DECHETS



Caractéristiques exceptionnelles

Les opérations de maintenance du convoyeur à bandes du tapis, qu'elles soient mécaniques ou électriques n'étant pas effectuées par l'opérateur de tri lui même, ne sont pas détaillés dans cette fiche et feront l'objet d'une autre fiche.

Glossaire métier

>Alvéole : il s'agit du réceptacle dans lequel tombent les déchets triés issus des goulottes de la salle de tri.

Automate/opérateur de pré-tri : effectue l'extraction par des moyens manuels ou mécaniques des déchets qui ne peuvent être triés par l'opérateur de tri (trop gros, trop encombrant, trop lourd, précieux...)

Convoyeur à bande ou tapis.

Crible : soit vibrant, soit plan, à disque ou cylindrique, il permet de faire tomber les déchets.

Déchet : tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon (article L. 541-1 du code de l'environnement).

Déchet dangereux : la définition d'un déchet dangereux est donnée par le décret n°2002-540 du 18/04/2002 relatif à la classification des déchets. Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs propriétés de danger énumérées à l'Annexe I du décret du 18 avril 2002.

Déchet non dangereux (déchets ménagers et déchets industriels banals = DIB) : il s'agit des déchets qui ne présentent pas de caractère dangereux et/ou toxique pour l'environnement.

Déchet inerte : déchets qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante (gravats, minéraux).

Déchet ultime : déchet (résultant ou non d'un traitement d'autres déchets) qui n'est plus susceptible d'être traité ou valorisé.

Ouvre-sac automatique : automate qui ouvre les sacs avant le tri manuel des déchets.

Régulateur de couches : il permet de moduler l'épaisseur de la couche de déchets avant qu'elle ne rentre dans la cabine de tri.

Séparateur électromagnétique : il extrait automatiquement les objets ferromagnétiques du flux des déchets.

Séparateur à courant de Foucault : il permet d'extraire automatiquement les objets en aluminium.

Conclusions

Ce métier ingrat à cadence soutenue est à haut risque d'accidents et de troubles musculo-squelettiques. A ces risques, il faut ajouter les nuisances sonores et éventuellement le risque

chimique. L'ergonomie de la chaîne de tri est fondamentale et doit être prise en compte à la conception. Le risque biologique est lui, directement lié à la qualité du tri des déchets fait en amont par les producteurs de déchets, d'où l'intérêt de sensibiliser les citoyens à la nécessité de bien trier leur déchets et de rincer certains contenants. La formation, l'information des salariés impliquent, pour tous ces risques, un investissement important du médecin du travail et de l'encadrement.

Règlementation

- Décret n° 92-1008 du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
- Circulaire du 28 avril 1998 concernant la mise en oeuvre et l'évolution des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
- Décret n° 92-377 du 1er avril 1992 portant application, pour les déchets résultant de l'abandon des emballages, de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée.
- Décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée et relatif notamment aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages.
- Directive du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.
- Décret n° 68-638 du 20 juillet 1998 relatif à la prise en compte des exigences liées à l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages.

Références bibliographiques

Conception des centres de tri des déchets. Déchets ménagers et assimilés issus de la collecte sélective. INRS, ED 914. 2005, 4p.

Savary B., Vincent R., Rodriguez C., Chollot A. Caractérisation des risques chimiques professionnels de la filière de gestion des déchets : analyse à priori des risques potentiels. INRS, Note scientifique et technique. NS 240. 2004, 121 p.

Massé D. Tri des matières recyclables. Une première étude sur les conditions d'hygiène et d'ergonomie nécessaires aux travailleurs. IRSST, Prévention au travail. Automne 1999.

Nedellec V. Mosqueron L. Recensement des agents émis lors des déversements d'ordures ménagères en situation professionnelle et identification des dangers par inhalation. Environnement, Risque et Santé. 2002 ; 1 ; 3.

Déchets et risques professionnels. INRS, dossier web. Mise à jour le 26/01/2006.

Brasseur G., Richez JP. Traitement des déchets. Une industrie en mutation. Travail et Sécurité. Avril 2002 et Mai 2002

Lavoie J., Guertin S. Evaluation des risques à la santé et à la sécurité du travail dans les centres de tri des matières recyclables. Etudes et recherches. Rapport R-212.

Doucet A. Risque infectieux du traitement des déchets. Le concours médical - 4/11-07-98-120-26/27.

Blancher D., Maitre A., Gloux E., Parat S., Perdrix A. Exposition des salariés aux micro-organismes aéroportés dans deux décharges d'ordures ménagères. Arch. Mal. Prof. 2000 ; 61; 6 : p. 430.

Weber H. Ergonomie des installations de tri. Médecine du travail et ergonomie. 1998 ; 35 ; 3 : p. 129 - 132.

ADRESSES UTILES

ADEME : ademe.fr

RECORD : record-net.org

INERIS : ineris.fr

FEDEREC : federec.org

FNADE : fnade.com

SCRELEC : screlec.fr

Ministère de l'écologie et de l'environnement : ecologie.gouv.fr

Fiche métier FMP issue de la **FMP Employé au tri des déchets** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>

